

DELIBERATION N° 2009/03-17 - COMITE DES FETES DE LUDRES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LUDRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Comité des Fêtes de Ludres, association loi 1901, a vu le jour suite à son assemblée générale constitutive du 29 janvier 2009. Benoît PICARD, son Président, en a informé la ville par courrier reçu le 16 février 2009.

Ainsi, cette association s'est donnée pour but :

- d'organiser les manifestations et festivités traditionnelles à Ludres qui ne relèvent pas spécifiquement de la municipalité comme par exemple : la course aux œufs de Pâques, la Fête de la Musique, la Fête du 14 juillet, la Saint-Nicolas, la Fête Foraine, etc.,
- de coordonner les diverses manifestations organisées dans la ville, par les différentes associations, en établissant avec elles et la municipalité, un calendrier annuel cohérent ;
- d'apporter son soutien (sauf financier) aux associations membres du Comité qui feraient appel à lui, afin de les aider dans l'organisation de leurs manifestations ;
- d'encourager les initiatives, d'où qu'elles viennent, susceptibles de créer une animation dans la cité ;
- de susciter, parmi les associations adhérentes, une entraide effective.

Ses statuts prévoient ainsi que son Conseil d'Administration sera composé de 9 administrateurs dont l'adjoint ou le conseiller délégué à l'animation de la ville (membre de droit), ainsi que deux conseillers municipaux désignés par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Claude BORACE.

Le Groupe Ludres Autrement et Pour Tous propose Monsieur Jean PATRAS, et le groupe Ludres Ensemble propose Monsieur GAUZELIN.

S'agissant de désigner deux représentants, il est procédé à un vote à bulletins secrets. (Madame Martine QUEUCHE, Adjointe au Maire, membre de droit de l'Association du Comité des Fêtes de Ludres ne participe ni au débat ni au vote).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et compte tenu du résultat du vote à bulletins secrets, décide à la majorité des voix :

- de désigner Monsieur Claude BORACE et Monsieur Marcel GAUZELIN, conseillers municipaux, pour représenter la ville de Ludres au Conseil d'Administration de l'Association « Comité des Fêtes de Ludres ».